

Brochure n° 3177

Convention collective nationale
IDCC : 275. – **TRANSPORT AÉRIEN**
(Personnel au sol)

Brochure n° 3223

Convention collective nationale
IDCC : 1475. – **TRANSPORT AÉRIEN**
(Navigant technique)

ADHÉSION PAR LETTRE DU 19 DÉCEMBRE 2012
DE LA CGT-FO FEETS À L'ACCORD DU 10 DÉCEMBRE 2012

NOR : ASET1350021M

FEETS CGT-FO
46, rue des Petites-Ecuries
75010 Paris

Paris, le 19 décembre 2012.

Monsieur le président,

Par la présente, nous vous informons que la fédération Force ouvrière de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services (FEETS FO), sise 46, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, adhère à l'accord du 10 décembre 2012 relatif aux modalités de financement du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour les entreprises du secteur aérien pour 2013.

Veillez croire, Monsieur le président, en nos sincères salutations.

Le secrétaire général.